

À la suite de la parution du décret n°2020-193 du 4 mars 2020 relatif aux dispositions indemnitaires du jour de carence pour les employés du privé exposés au coronavirus, HORIZON Justice a saisi, par l'intermédiaire de sa fédération des services publics CFE CGC, le directeur général de l'administration et de la fonction publique pour la publication urgente d'un décret spécifique aux fonctionnaires.

Alors que tous les personnels du ministère de la justice sont parfois exposés au covid-19, nos collègues doivent bénéficier des mêmes droits.

En cas d'arrêt maladie dû au coronavirus le jour de carence ne doit pas s'appliquer ou bien être intégralement compensé financièrement

